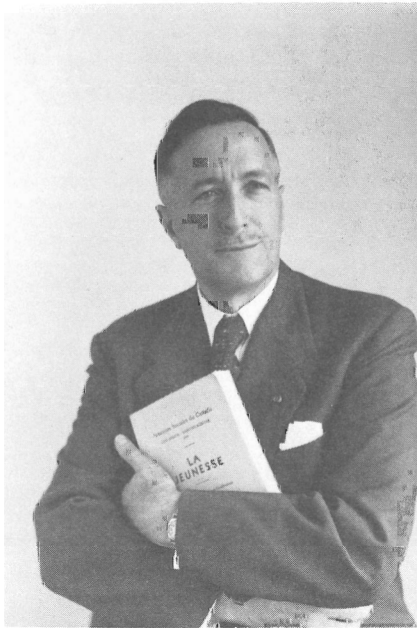


Fastes historiques

Par Donald O'Farrell
archiviste

Archives nationales du Québec région Bas Saint-Laurent/Gaspésie

Paul-Hubert 1893-1958



Afin de mieux connaître le personnage, interrogeons la généalogie. Né aux Îles-de-la-Madeleine le 26 octobre 1893, du mariage de Léocadie Lafrance et de Jean Hubert, Paul partagera très tôt, avec son père, les tâches familiales de l'agriculture et de la pêche, afin de subvenir aux besoins fondamentaux d'une famille nombreuse. Ses études il les fera à l'école supérieure Saint-Joseph, puis, à compter de 1912, à l'école Normale Laval. Il complètera ses études à cette école avec la plus haute distinction; on le disait prédestiné à cette vocation. Il s'engagera comme instituteur à Laurierville et à Kénogami, puis à Montréal où, en 1919, suite à de longues études, il sera nommé Inspecteur d'école. Ses nouvelles fonctions l'amèneront à découvrir un coin de pays qu'il fera sien: Rimouski.

Ses préoccupations pour la qualité de l'enseignement et de l'utilisation de la langue écrite et parlée l'inciteront à s'impliquer socialement. C'est ainsi qu'il créera les cercles d'études, un médium privilégié pour la diffusion, auprès des professeurs, des outils nécessaires à un enseignement de qualité. De plus, c'est à travers son implication au

sein même de la Société Saint-Jean Baptiste de Rimouski, à titre de secrétaire et de président, que Paul Hubert portera très haut le flambeau de la langue française.

En 1930, lors de la réorganisation du système d'inspection scolaire, le Surintendant de l'Instruction publique, l'Honorable Cyrille-F. Delage, nommera Paul Hubert, Inspecteur régional pour tout le secteur allant de Rivière-du-Loup à Gaspé. C'est à ce titre que son action sociale portera et qu'elle se diversifiera: Président des artisans canadiens-français et de l'Association forestière du Bas Saint-Laurent; fondateur de la coopérative d'alimentation "La Ménagère"; Président de l'Association professionnelle des inspecteurs d'écoles catholiques de la Province de Québec et auteur d'un essai historique: Les Îles-de-la-Madeleine et les Madelinots. A cette nomenclature des activités viendra se greffer, en fin de carrière, plusieurs décorations qui chercheront toutes à souligner et à reconnaître l'énergie investie par Paul Hubert et son acharnement pour le mieux-être et la qualité de l'enseignement au Québec.

Paul Hubert est décédé à Rimouski le 27 décembre 1958.

Dans son édition du 30 janvier 1957, Le Devoir publiait un article portant sur les conditions de travail des instituteurs et institutrices des écoles catholiques au Québec. L'auteur, Gérard Filion, fait alors état des différences notables, au plan salarial, entre l'instituteur et l'institutrice protestant et catholique (celui-ci et celle-ci peuvent atteindre un niveau de salaire allant jusqu'à \$7,300. annuellement; celui-là et celle-là ne peuvent espérer mieux qu'un salaire, d'ailleurs plafonné, de \$5,000. annuellement). Son propos est fondement de protestations de toutes formes et ramène, de nouveau, la question de la qualité de

l'enseignement dans les écoles.

"Ce n'est pas avec des petites maîtresses d'école mal payées et souvent bafouées, ce n'est pas avec des instituteurs et des professeurs forcés pour vivre de conduire des taxis durant leurs heures de loisirs, que le Canada français portera hautement le flambeau de la civilisation catholique et française en Amérique du Nord. Admettons-le donc une fois pour toutes: nous sommes un peuple d'ignorants et nous le resterons aussi longtemps que nous accepterons d'un coeur léger de faire éduquer nos enfants par des instituteurs mal payés et le plus

*souvent méprisés."*¹

Et l'auteur de conclure:

*"La racine du mal, c'est la mauvaise répartition des charges scolaires dans l'ensemble de la province."*²

D'avantage que l'effet de la mauvaise répartition, c'est la cause des inégalités salariales qui soulèvera la polémique.

La riposte sera rapide et elle paraîtra dans les mêmes colonnes du journal, dans une lettre adressée à Gérard Filion et signée par "un inspecteur régional". Nous reproduisons, ici, intégralement, la lettre parue dans l'édition du 5 février de la même année.

Monsieur Gérard FILLION,
Directeur-Gérant, Le Devoir.

2

Cher Monsieur Fillion,

Votre article du 30 janvier dernier, intitulé: "La Grande Pitié des Instituteurs Catholiques" vaut au moins cinq dollars. Et je suis heureux de vous adresser cette faible obole comme souscription aux Amis du Devoir, 1957.

Je vous félicite pour cet article en particulier et j'espère que d'autres suivront sur le même thème. Depuis que j'ai reçu l'appel des Amis du Devoir, j'avais songé à vous écrire pour vous demander que Le Devoir entreprenne une campagne en faveur des institutrices rurales. L'occasion vous a été fournie de publier votre article avant que je ne me décide à vous écrire. J'en suis content car je vois que vous êtes tout à fait de mon avis.

Archives nationales du Québec
Vous savez que les institutrices laïques sont encore plafonnées à un traitement de \$600 dans la Loi de l'Instruction publique de notre province. Les Commissions scolaires ont dû, malgré elles, ignorer la loi et la dépasser afin de trouver des institutrices. Mais elles y sont allées trop lentement et le marché des institutrices s'est raréfié au point de laisser fermées 50% des écoles de rangs, si l'on ne fait appel, dans certaines régions, à du personnel d'occasion, à des adolescentes à peine sorties de l'enfance, encore ignorantes, sans aucune formation pédagogique, et qui consentent à sacrifier leurs études pour rendre service aux commissaires qui font pression et offrent souvent des traitements plus élevés qu'il n'ont voulu accorder à des diplômées.

Résultat: les jeunes filles de 10e et de 11e années se lancent dans l'enseignement sans passer par l'école normale. Cette dernière est ainsi gênée dans son recrutement et opère à déficit. J'estime que si le salaire de la diplômée était le double de celui de la non-diplômée, les étudiantes de nos écoles ~~normales~~ de village seraient intéressées à faire leur cours d'école normale et le recrutement irait tout seul. D'ailleurs, ne trouvez-vous pas, Monsieur Fillion, que nous avons trop d'écoles normales? Leur grand nombre n'a pu remédier à la pénurie des institutrices diplômées. Je suis porté à croire que nous en avons trop et qu'elles ne sont pas assez bien organisées... On dirait que chaque pensionnat veut une école normale pour équilibrer ses finances. L'école normale reste au second rang.

Les meilleures professeurs sont réservés pour le pensionnat et les étudiants de ce dernier font la grimace sur les normaliennes et les regardent comme des inférieures. C'est presque de la ségrégation. Déjà la future institutrice se rend compte d'une discrimination pour sa profession et cela est loin de l'encourager. Mais si cette profession commandait un salaire alléchant, elle serait mieux vue des unes et des autres.

Nos écoles normales de filles devraient être de grandes institutions, complètement séparées des pensionnats, uniquement destinées à former ~~les~~ et à préparer des institutrices pour les écoles publiques. Théoriquement, on les a beaucoup améliorées en ces dernières années. Ainsi, elles ne devraient recevoir que des jeunes filles pourvues du certificat de 11e année, à qui l'on enseignerait les secrets de la pédagogie, y compris la pratique. Mais, pour faire du nombre, on les emplit d'élèves de 10e et de 11e années que l'on compte comme normaliennes, quand elles ne sont pas du tout au cours normal. Dans les statistiques officielles, cela paraît bien: 60, 80, 100 jeunes filles dans une école normale. De fait, il n'y en a souvent que 15, 25, 30 qui sont des normaliennes. Le professeur laïc, étonné là pour enseigner la pédagogie, on le relègue souvent aux matières qui exercent le moins d'influence possible. Comment voulez-vous qu'en dépit de leur nombre exagéré, nos écoles normales de filles viennent jamais à nous donner les institutrices dont nous avons besoin à la campagne?

Archives nationales du Québec

Excusez-moi, Monsieur Fillion, tout ce que je vous dis là est confidentiel, non pour la publicité. Vous COMPRENEZ ! Mais je voudrais que Le Devoir revienne souvent sur ce sujet pour améliorer et les traitements et les écoles normales. Cela est-il possible?

Je vous félicite, ainsi que votre équipe, pour le merveilleux travail d'éducation que vous faites, jour après jour. Vous êtes de bons professeurs. Espérons que tous vos lecteurs seront des élèves fidèles, dévoués et généreux.

Cordialement à vous,

Paul Hubert

L'auteur de ces lignes — il le reconnaîtra par la suite — est Paul Hubert. Comme il l'avait déjà fait à plusieurs occasions et dans les mêmes circonstances, il voulu souligner l'apport du journal et remercier l'auteur pour son appui à la cause. L'occasion lui est offerte à nouveau d'exposer, au grand jour, l'inégalité salariale entre enseignants et enseignantes, congréganistes et laïcs d'obédiences catholiques et l'écart davantage prononcé d'avec leurs confrères et consœurs protestants et protestantes.

Son postulat s'appuie sur l'inadéquation de la formation pédagogique du personnel enseignant. Paul Hubert avait, depuis longtemps, identifié le problème et sa conséquence: l'Inspecteur

régional n'a pas les outils pédagogiques nécessaires pour assurer une bonne formation, ce qui l'oblige à composer avec du personnel non préparé et, dans certains cas, incompetent. Il a trouvé en Gérard Fillion un allier sûr à la cause et une solution possible au problème qui perdure: une meilleure répartition de la "charge scolaire" assurerait, au secteur de l'enseignement catholique, les crédits nécessaires à une formation pédagogique adéquate et à une répartition salariale représentative.

Par son propos journalistique improvisé, dans lequel il avait soulevé un problème fondamental relié à des questions d'un autre niveau — devrait-on dire national — Paul Hubert provo-

quera le mécontentement de ses supérieurs du ministère de l'Instruction publique. Tant et si bien qu'enquêtes et représentations seront effectuées par des Hauts-fonctionnaires du Ministère et par des amis et des parents de Paul Hubert, pour tenter de trouver un issu à la polémique créée par tout un contexte. Nous reproduisons, intégralement, une lettre écrite par un parent de Paul Hubert et adressée au Surintendant de l'Instruction publique, dans laquelle il est instamment demandée la clémence de l'autorité. Celle-ci témoigne, avec éloquence, de l'importance du problème et de l'ampleur qu'il a suscitée.

Voici la lettre que j'ai envoyée à Monsieur Savard, je n'ai pas un mot à son retour et j'en aurais beaucoup à ajouter.



Le Collège Sainte-Anne

Pointe-de-l'Eglise
Comté de Digby, N. S.

Le 8 septembre 1957

Monsieur Michel Savard, I.G.
Département de l'Instruction Publique,
Québec.

Cher Monsieur Savard.

Pendant mon séjour à l'Externat St-Jean-Eudes, j'ai eu plusieurs fois, à titre de préfet des études, le plaisir de vous rencontrer et de causer longuement avec vous. J'ai été, par là, à même d'apprécier votre compréhension, et c'est pourquoi je m'adressa à vous pour vous parler d'un problème qui m'affecte beaucoup.

J'ai appris que mon frère Paul allait être mis à sa retraite en octobre ou novembre. La chose serait assez banale s'il s'agissait simplement de l'application d'un règlement fixant une limite d'âge de service. Mais il en est tout autrement: il est congédié comme un coupable parce qu'un journaliste a eu l'indiscrétion de publier une lettre personnelle, assez anodine d'ailleurs. Sans en connaître l'auteur, j'avais lu cette lettre dans le Devoir l'an dernier à Bathurst, et certaines suggestions m'avaient paru si pratiques pour nous que je l'avais signalée à une réunion du comité directeur de l'A.A.E. où nous discutons la possibilité de fonder une école normale bilingue au N.B. C'est dire que nous n'y avions rien vu de révolutionnaire.

Je ne suis pas au courant des règlements du département de l'Instruction Publique de Québec, ni de la liberté d'expression dont ses employés peuvent ou ne peuvent pas se servir. Aussi je ne puis juger à sa juste valeur la faute légale commise par mon frère. Seulement je vous demanderais, Monsieur Savard, de mettre en balance de ce léger manquement à la discipline, si manquement il y a, 38 ans de fidèles services, de sacrifices et d'abnégation pour la cause de l'éducation dans la Province de Québec.

Archives nationales du Québec

C'est un devoir de reconnaissance qui me fait parler ainsi puisque je dois à Paul tout ce que je suis. Mais c'est bien plus que cela: je connais son dévouement que nous avons souvent taxé d'exagération, son travail de toutes les heures dans des conditions parfois pénibles, sa scrupuleuse fidélité au devoir, allant jusqu'au refus presque constant de prendre des vacances alors même que sa santé l'exigeait. Et si je vous demande instamment d'intervenir en sa faveur, c'est parce que je sais que de fait d'être renvoyé comme un mauvais serviteur après s'être dépensé sans ménagement pendant 38 ans au service d'une cause qui lui est si chère, serait capable d'affecter sa santé au point d'amener des conséquences graves.

Je vous prie d'excuser la liberté que je prends en intervenant ainsi dans une question où je ne suis pas directement concerné. Surtout, n'allez pas dire à Paul que je vous ai écrit, car il en serait probablement mécontent. Mais si vous pouvez faire révoquer la décision qui le concerne, - et je suis sûr que vous le pouvez, - je vous demande, ~~xxx~~ au nom

de ce que vous avez de plus cher, d'intervenir pour qu'une peccadille ne vienne pas, par un renvoi ignominieux, mettre fin à une carrière dont tout éducateur pourrait être fier.

Archives nationales du Québec

Veillez croire, Monsieur Savard, à mon meilleur souvenir et agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Hubert, c.j.m.

na ou s'il fut congédié ou forcé de quitter, prématurément, son poste d'Inspecteur régional?

Il faudrait voir ce que l'histoire a à nous enseigner. Est-ce qu'en fin de course Paul Hubert démission-

NOTES

- 1- Le Devoir, 30 janvier 1957.
- 2- ibid.

FONDS PAUL HUBERT
1920-1958
1 mètre 76
Copies et originaux

Le fonds est constitué d'archives textuelles et photographiques et est enrichi d'un instrument de recherche facilitant sa consultation, dont nous reproduisons ici, pour l'essentiel, les grandes lignes.

Plan de classification détaillé
Instrument de recherche no. 100081

1.1 - L'Inspecteur d'école
- correspondance

- notes personnelles et notes biographiques
- procès-verbaux des réunions d'inspecteurs de la région
- documents relatifs à l'Association des inspecteurs d'écoles

1.2 - L'Enseignement

- correspondance
- documents relatifs aux matières d'enseignements
- documents relatifs aux journées pédagogiques
- documents relatifs aux conférences pédagogiques
- documents relatifs aux cercles et associations pédagogiques

1.3 - La Langue française
- documents relatifs à la Société Saint-Jean Baptiste
- documents relatifs à la Survivance de la langue française
- documents relatifs à l'Association canadienne des éducateurs de langue française

1.4 - La coopérative de consommation "La Ménagère"

1.5 - Son volume: le manuscrit

1.6 - Sa vie et ses autres intérêts

2.1 - Photos, cartes et plans